



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus : travailleurs et travailleuses migrants en première ligne

La CGT revendique, plus que jamais, la régularisation des travailleurs sans papiers, l'égalité des droits et la protection de tous les salariés !

Depuis de nombreuses années, la CGT, présente auprès des travailleurs migrants, a mis en lumière que des pans entiers de l'économie ne pourraient pas fonctionner sans les travailleuses et travailleurs issus de l'immigration, avec ou sans titres de séjour.

Aujourd'hui, face à une grave crise sanitaire, les travailleuses et travailleurs sans papiers sont en première ligne, comme les autres travailleurs précaires.

Ils font partie intégrante de ce salariat qui permet la continuité des activités indispensables à notre vie à tous : le ramassage et le tri des déchets, la sécurité, la manutention, la mise en rayon dans les supermarchés, le nettoyage, l'aide à la personne, l'agriculture, etc.

D'autres continuent, en tant qu'intérimaires, à préparer les commandes pour les grands groupes de logistique, à livrer des repas via les plateformes et voient leur vie, leur santé mises en danger pour des activités non essentielles, à notre pays, dans cette période d'épidémie.

Vulnérables parce qu'ils sont dépourvus d'autorisation de travail, ils sont, bien souvent, démunis des tenues et matériel nécessaires, pour les protéger et préserver leur santé.

Ils risquent d'être expulsés de notre territoire, alors qu'ils participent avec les autres salariés à le faire vivre.

Ils sont, sans cesse, stigmatisés et désignés comme boucs émissaires alors qu'ils sont de celles et ceux à qui il faut rendre hommage.

La CGT revendique, plus que jamais, leur régularisation, l'égalité des droits dans les entreprises, la protection et la sécurité de tous les salariés.

La CGT demande, en cette grave période de crise sanitaire, la mise à l'abri de tous les migrants et personnes à la rue, l'Aide médicale d'État pour tous, afin de permettre la prise en charge médicale de chacun et chacune, la fermeture des centres de rétention et un moratoire sur les arrestations et expulsions du territoire français.

Montreuil, le 30 mars 2020